



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Bureau de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Affaire suivie par Marilène GILLET
Tél. : 05.55.44.18.75
Mèl : marilene.gillet@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 25 JUL. 2013

Monsieur le Président,

Comme l'article L. 123-15 du code de l'environnement vous en laisse la possibilité, par courrier déposé le dix-sept juillet dernier, vous sollicitez un délai supplémentaire d'un mois pour rendre le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête ayant trait au projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Poitiers-Limoges, soit une remise des documents au plus tard le douze septembre prochain.

Conformément aux dispositions de cet article, j'ai recueilli préalablement l'avis du directeur régional de Réseau Ferré de France, en sa qualité de responsable du projet.

J'ai également consulté Mme la Préfète de la Région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne.

Au regard de la motivation de votre requête et au vu du résultat de ces consultations, je vous informe que j'ai décidé d'y réserver une suite favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Michel JAU

M. René TIBOGUE
Président de la commission d'enquête LGV Poitiers-Limoges
7 rue des Bouvreuils
87 480 SAINT PRIEST TAURION

Copie transmise pour information à :
-M. le Directeur Régional
de Réseau Ferré de France
Mission LGV Poitiers Limoges
7 rue Molière
CS 42420
45032 ORLEANS Cedex 1
- Mme la Préfète de la Région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne